

Les Cahiers des Dix



Programmes et professeurs du Collège de Québec (1635-1763)

Louis-Philippe Audet, M.S.R.C.

Numéro 34, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079649ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079649ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, L.-P. (1969). Programmes et professeurs du Collège de Québec : (1635-1763). *Les Cahiers des Dix*, (34), 13–38. <https://doi.org/10.7202/1079649ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Programmes et professeurs du Collège de Québec *

(1635-1763)

par LOUIS-PHILIPPE AUDET, M.S.R.C.

Les Jésuites, quelques années après leur arrivée en Nouvelle-France, organisèrent graduellement à Québec l'enseignement des humanités calqué sur celui de leurs meilleurs collèges de France à cette époque. Voici quelle en fut l'origine.

Le 9 mars 1626, René de Rouault de Gamaches entra au noviciat des Jésuites à Paris. Quelques jours plus tard, le 15 mars 1626, un contrat était passé entre son père, Nicolas Rouault, marquis de Gamaches, Françoise Mangot, sa mère, et le P. Pierre Coton, jésuite, afin de laisser au jeune homme une partie de son patrimoine qui serait employé au bénéfice du Canada, mais sans mention d'un collège à établir en Nouvelle-France. Ce ne fut cependant qu'en 1634, lorsque le P. René de Gamaches allait faire le pas vers la prêtrise et prononcer ses vœux que les parents durent accomplir leur promesse de verser 48,000 livres tournois à la Compagnie pour la mission canadienne. «Le marquis et la marquise exigèrent en retour que la Compagnie de Jésus exécutât sa promesse de leur donner le titre de bienfaiteurs insignes et de fondateurs ». ¹ Le général hésita à accéder à cette requête puisque la maison de Québec n'était alors ni un collège, ni un noviciat, ni une maison professe, mais une *simple résidence*. A cette objection, le marquis répondit en proposant la fondation d'un collège; le P. Etienne Binet, nouveau provincial,

* Cette étude fait partie d'un travail beaucoup plus considérable consacré à l'*Histoire de l'Enseignement au Québec : 1608-1970* et qui paraîtra à la fin de 1970 ou au début de 1971.

1. Lucien Campeau, s.j., *Les Commencements du Collège de Québec: 1635-1670*. Manuscrit: 10. Nous tenons à remercier chaleureusement le P. Campeau pour la permission d'utiliser cette étude qui éclaire singulièrement les origines du Collège de Québec. (1970)

suggéra alors qu'on maintint la destination première de la donation en établissant un collège à Québec, ce qui réjouit fort le P. Paul Le Jeune, supérieur à Québec. En conséquence, dès le printemps 1635, ce dernier parle ouvertement, dans ses lettres, d'un « collège de la Nouvelle-France » plutôt que du « collège de Québec »². Et le 15 août 1635, le général « ayant agréé cette proposition, expédiait au marquis de Gamaches des lettres patentes de fondateur d'un collège en Nouvelle-France ». Cette fondation fut donc le résultat d'un projet formé en France et à la réalisation duquel concoururent le Provincial des Jésuites, le P. Mutius Vitelleschi, général à Rome, et le P. Paul Le Jeune, de la résidence de Québec.

Le collège ouvrit ses portes à l'automne de 1635 dans le petit presbytère de Notre-Dame-de-la-Recouvrance situé, non pas sur le site actuel de la cathédrale de Québec, mais de l'autre côté de la rue Buade. Il sera destiné aux Français et non aux Indiens bien qu'il soit fréquemment question, dans la correspondance officielle, des deux catégories d'élèves. L'institution, qui s'appellera tout simplement « le Collège de Québec », ne pouvait accueillir à cette date un grand nombre d'élèves. Le P. Lucien Campeau, s.j., dans une étude récente³, estime à une dizaine d'enfants seulement ceux qui étaient alors d'âge scolaire (6 à 15 ans) et qui vivaient dans la colonie en 1635. La Compagnie des Cent-Associés fit les frais de l'agrandissement de la résidence qui lui appartenait et qui devait loger les ecclésiastiques (les Jésuites) desservant alors la paroisse. Les premiers professeurs furent les PP. Charles Lalemant et Jean de Quen qui demeuraient alors à Notre-Dame-de-la-Recouvrance.

Le collège en ses débuts au petit presbytère de Québec fut une entreprise très modeste. En 1637, la population est à peine de 500 habitants. En 1638-39, le P. Ambroise Davost, de retour du pays des Hurons, enseigne aux Français et sans doute aussi aux Hurons; il demeurera au poste et professera le français de 1638 à 1643. En 1640, un malheur s'abat sur l'institution naissante: le feu détruit le presbytère de Québec, qui servait de collège, et l'église. On songea

2. Lettre du P. Paul LeJeune au P. Mutius Vitelleschi, général, le 1er août 1635. Citée par le P. L. Campeau : 11-12 du manuscrit.

3. Lucien Campeau, *op. cit.* Cette étude doit paraître éventuellement dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*. (1970)

alors à bâtir un édifice qui répondrait mieux aux besoins de l'oeuvre.

La Compagnie des Cent-Associés accorda aux Pères le terrain nécessaire pour l'érection d'un collège en un endroit beaucoup plus central de l'agglomération québécoise que ne l'était la maison de Notre-Dame-des-Anges, qui appartenait alors aux Jésuites. Le bornage de la propriété fut dressé le 24 juillet 1646 par Jean Bourdon, ingénieur-arpenteur, qui compléta les alignements le 16 juillet 1648.

En 1650, les Jésuites prenaient possession de leur nouvelle maison. A partir de cette date, le mot « collège » désignera désormais l'institution de Québec, remplaçant celui de « résidence » utilisé jusque là. La population de la colonie s'accroît lentement : elle n'est encore que de 600 personnes. Le personnel du collège comprend, au témoignage du P. François Ragueneau⁴, dix Pères, sept Frères coadjuteurs, douze domestiques perpétuels et six domestiques rémunérés. C'est à cette époque que commence l'internat. En 1651, le collège compte encore dix Pères et six Frères coadjuteurs; deux de ces Pères font de l'enseignement, l'un professant la grammaire latine et l'autre les mathématiques.

Au demeurant, le Collège de Québec reste, en 1653, avec ses vingt élèves une *institution modeste*, même si le P. François LeMercier affirme qu'il donne une image « non négligeable des plus importants d'Europe. » Bien plus, cet effectif de vingt comprend les plus jeunes qui suivent les leçons de la « petite école ». Voici d'ailleurs en quels termes ce Père en écrit à son supérieur :

« Surtout ici à Québec, à cause du grand nombre des nôtres, le collège donne une image non négligeable des plus importants collèges d'Europe. Spécialement en ce qui regarde la discipline religieuse. Pour ce qui est de l'exercice des lettres, nous n'avons eu jusqu'ici que deux classes, l'une de grammaire et l'autre de mathématiques, bien que je puisse ajouter une troisième où l'on enseigne aux enfants à lire et à former les caractères d'écriture. Ce soin incombe en entier à deux de nos Pères. »

4. Lettre du P. Paul Ragueneau au T. R. P. François Piccolomini, le 8 octobre 1650. Cité par le P. L. Campeau.

A cette époque la philosophie n'est sûrement pas encore enseignée à Québec, et les mathématiques dont il est question sont sans doute des mathématiques élémentaires ou commerciales.

L'année 1659 reste une année capitale pour le Canada: c'est celle de l'arrivée de Mgr François de Montmorency-Laval, vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Dès son arrivée, il incite le P. Jérôme Lalemant à transformer le collège en séminaire pour la formation d'un clergé diocésain. Les premiers élèves de ce séminaire furent Jean Guyon (10 ans), Martin Boutet de Saint-Martin (veuf de 47 ans), Germain Morin (18 ans), Charles-Amador Martin (11 ans et demi) et Charles Véron dit Poupeau (11 ans et demi). C'est donc le Séminaire de Québec qui débute ainsi chez les Jésuites.

En cette année 1659 commence également l'enseignement de la philosophie par le P. Claude Pijart; le P. Claude Dablon enseigne les humanités et la rhétorique. Dans les catalogues de la Compagnie, l'institution devient, à partir de cette date, le *Collegium Quebecense* et le P. Jérôme Lalemant a le titre de *recteur* et de supérieur général des missions. Enfin en 1661, on inaugure l'enseignement de la théologie. La période des débuts est terminée. D'autres noms apparaissent dans la liste des professeurs: en classe de grammaire on voit le P. Julien Garnier en 1662, Charles-Amador Martin et Charles Véron en 1665, Jean-François Eyle en 1666, le P. Philippe Pierson en 1667; dans la classe d'humanités et de rhétorique ce sont le P. Claude Dablon en 1665, le P. Pierre Raffeix en 1667 et le P. Jean-Bernard Blanchet en 1669; enfin en théologie on relève les noms des PP. Jérôme Lalemant en 1665 et Claude Pijart en 1667.

Mais en cette année 1667, à l'automne, il semble bien que Mgr de Laval ait décidé de retirer du collège tous ses clercs même ceux qui suivaient les cours de philosophie pour les garder au séminaire épiscopal.⁵ Le *Collège de Québec* n'offre plus alors que le cours de philosophie. Ce n'est pas un *grand collège* encore, mais il a pris un

5. Mgr de Laval écrit le 26 octobre 1667 qu'il a trois étudiants: Charles-Amador Martin, qui avait terminé sa philosophie au Collège en 1667 et renoncé à se faire jésuite, Pierre de Repentigny-Francheville, et Pierre-Paul Gagnon. Les deux philosophes étaient François de Moussard et Louis Soumande. (Cf. Lucien Campeau, *op. cit.*, : 34)

bon départ et l'organisation du cours d'humanités est relativement complète: classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de philosophie. La fondation du petit séminaire de Québec, en 1668, ne nuisit en rien au collège puisque cette institution ne fut, durant tout le régime français, qu'une maison de pension et de direction dont les élèves allaient prendre des leçons chez les Jésuites.

Ce fut donc *le seul établissement d'enseignement secondaire complet au Canada jusqu'à 1760*. Il faut y ajouter aussi les *écoles latines* dont le but principal était de suppléer au collège, du moins durant les premières années du cours. Ces établissements étaient des séminaires presbytéraux, comme il en surgit plusieurs à cette époque en Normandie. Les cinq principales fondations de ce genre furent établies à la Pointe-de-Lévy, à Saint-Joachim, au Château-Richer et deux à Montréal, où l'une fut dirigée par les Sulpiciens et l'autre par les Jésuites.⁶

Le soin que l'on mit à l'organisation des petites écoles au Canada s'accrut encore lorsqu'il fut question d'établir le *cours classique*. Les Jésuites furent insensiblement amenés à prendre position dans cette affaire. Deux ou trois ans après la fondation de leur école primaire, ils inauguraient des cours de latin; puis, par la force des choses, le cycle complet des humanités classiques dut s'organiser pour répondre aux exigences des habitants. « Quelques personnes très honnêtes gens, souligne le P. Paul Lejeune (1591-1664)⁷, nous savent bien dire que jamais elles n'auraient passé l'Océan pour venir en Nouvelle-France, si elles n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables de diriger leur conscience, de procurer leur salut et d'*instruire leurs enfants en la vertu et en la connaissance des lettres*. » Et c'est ainsi que Québec fut doté d'un collège dont le rayonnement fut considérable durant tout le régime français. L'un des professeurs de cette institution le P. Joseph-Louis Germain (1634-1722) rendait compte, en 1712, à son supérieur de France, du bien accompli dans cette maison et ne craignait pas d'écrire: « Pour ce qui est du Collège de Québec toutes

6. La ville des Trois-Rivières paraît également posséder un collège tenu par les Récollets. Cf. Antoine Roy, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*, Paris, Jouve, 1931 : 20.

7. Amédée Gosselin, *L'instruction au Canada sous le régime français*, Québec, 1911 : 249.

choses y sont ou se font comme dans nos collèges d'Europe et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de nos collèges de France. . . Les écoliers, quoiqu'en plus petit nombre que dans les grandes villes d'Europe, sont néanmoins tous bien faits de corps et d'esprit, tout à fait industriels, fort dociles et capables de faire de grands progrès dans l'étude des lettres et de la vertu. »⁸ Voilà une attestation qui ne manque pas d'éloquence et qui renseigne quelque peu sur la qualité de l'enseignement et de la formation dont put alors bénéficier la jeunesse de la Nouvelle-France.

LE PROGRAMME DU COLLÈGE DE QUÉBEC

Le programme que les Jésuites instaurèrent au Collège de Québec fut celui des institutions similaires qu'ils avaient eux-mêmes fréquentées en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Peut-être le P. Germain exagère-t-il un peu dans son rapport de 1712? Les conditions matérielles et démographiques de la colonie permirent-elles un tel progrès depuis 1659? Quoi qu'il en soit, il semble utile de rappeler ici les principales causes qui favorisèrent l'épanouissement et la diffusion de l'enseignement secondaire en France au XVIIe siècle, afin de mieux comprendre l'évolution des humanités en Nouvelle-France sous la direction des Jésuites. On n'aura garde d'oublier que l'éducation secondaire et supérieure au XVIIe siècle est tout imprégnée des idées pédagogiques de Descartes, de Bossuet, de Fénelon, des Oratoriens, des Jésuites et des Messieurs de Port-Royal.

La réforme de l'Université par Henri IV date de 1596. Le *latin* est alors la langue des gens cultivés, la langue parlée depuis quinze cents ans, c'est aussi la langue de l'Église: l'enseignement du latin prendra donc la prépondérance dans le programme des Humanités. « L'écolier, écrit Claude Galarneau, doit apprendre le latin pour le parler et l'écrire. Le latin est même la langue obligatoire de la conversation et la langue par laquelle on apprend toutes les autres matières. Quatre ans sont consacrés à la grammaire, aux principes et aux règles. C'est plus que la grammaire, puisque la poétique et

8. *Ibid.*: 257

la rhétorique entrent dans ce que les gens du XVII^e siècle appellent la grammaire. »⁹

L'organisation des Collèges jésuites est quelque peu différente: on y enseigne le latin avec des méthodes nouvelles. Le plan des études est déterminé par la règle vingt et unième du Père provincial: « Il ne doit pas y avoir plus de cinq classes dans un collège secondaire: une de Rhétorique, une d'Humanité, trois de Grammaire... »¹⁰ Le programme comporte l'enseignement du latin et du grec. Cet enseignement, il va sans dire, se fait en latin (les premières grammairies latines françaises n'apparaîtront qu'à la fin du XVII^e siècle); quant au grec, il sera inscrit au programme afin de rivaliser avec les collèges fondés par les protestants et aussi pour permettre aux élèves de connaître les sources grecques de la religion.¹¹

Un programme de *mathématiques* pour les trois années de philosophie sera ensuite préparé et sera en vigueur dans tous les Collèges de la Compagnie de Jésus, dès 1597. Il convient de noter ici que les mathématiques sont réservées au cycle supérieur des études car les Pères considèrent la formation par les sciences comme *un humanisme pour adultes*¹²; d'ailleurs, parmi les élèves du cycle supérieur, un tout petit nombre seulement (7%) s'orientera du côté scientifique.

La *pédagogie jésuitique* ne fut pas adoptée par toutes les maisons d'enseignement secondaire: c'est ainsi que les maîtres de Port-Royal préconisent l'enseignement du latin *par* le français et *pour* le français, avec des manuels rédigés en français; les Pères de L'Oratoire formulent des critères identiques et marchent sur les brisées de Port-Royal dans ce domaine. Malgré ces critiques et ces tentatives de réforme, les Jésuites et les Collèges de l'Université continuent à tout enseigner en latin et à accorder la primauté

9. Claude Galarneau, *L'enseignement des Humanités au XVI et au XVII^e siècles*. Mémoire présenté à la Commission du Programme, Faculté des Arts, Université Laval, Québec, 26 mars 1958 : CP 57 d.

10. Florian Larivière, s.j. *Notes sur la pédagogie des Jésuites*. Commission du Programme, Facultés des Arts, Université Laval, Québec : CPS (2) b.

11. François de Dainville, s.j. *La naissance de l'humanisme moderne*, Paris, Beauchesne et Fils, 1940 : 46.

12. *Ibid.*, : 66

au thème.¹³ Et ce ne sera qu'après 1715 qu'on suivra l'exemple de Port-Royal et de L'Oratoire et encore avec ménagement : le Père de Jouvençy prendra soin d'avertir dans son *Ratio docendi* (1711) « qu'il faut prendre garde qu'on ne passionne les jeunes pour leur langue maternelle qui fait perdre le temps et la moralité »¹⁴ C'est pourquoi il borne cet enseignement du français aux classes de grammaire.

Dans ce programme des études secondaires, c'est le professeur de grammaire ou de rhétorique qui enseigne la géographie et l'histoire ; de même les professeurs de philosophie seront-ils chargés des cours de science. Cet enseignement est donné en latin et à l'intérieur du cours de philosophie. Les sciences mathématiques et physiques font bien des progrès extraordinaires avec Galilée, Descartes, Pascal, Newton ; malheureusement, il manque des vulgarisateurs et c'est le XVIIIe siècle qui les produira bientôt.

Voilà donc, dans ses grandes lignes, quelle fut l'organisation de l'enseignement secondaire en France au XVIIe siècle. On peut difficilement imaginer que les Jésuites, fondateurs et organisateurs du Collège de Québec, formés eux-mêmes selon les méthodes et les disciplines en honneur dans leur Compagnie, aient adopté une formule différente de celle qu'ils avaient connue et pratiquée en France. Le Père Camille de Rochemonteix écrivait à ce sujet que « le Collège de Québec était une reproduction en petit, mais complète, des Collèges de France. »¹⁵ Le système d'éducation de la Compagnie de Jésus se trouve résumé, comme on le sait, dans trois ouvrages publiés à des époques différentes : *Les Constitutions*, le *Ratio Studiorum* et le *De ratione discendi et docendi*. Le *Ratio studiorum* devint, après 1603, le code d'enseignement universellement accepté en Europe : cet ouvrage célèbre est un résumé des méthodes et des procédés en usage dans les maisons de la Compagnie, depuis les origines de cet ordre religieux. Le Collège de Québec fut donc organisé et dirigé selon les règles contenues dans ce livre.

13. Claude Galarneau, *op. cit.*, : CP 57 e.

14. *Ibid.*, : CP 57 g.

15. *Relations des Jésuites : The Jesuit Relations and Allied Documents*, E. Thwaites, LXVI : 208.

« Le cours complet des études de lettres était de cinq ans au moins : trois années de grammaire, une pour les humanités et une pour la rhétorique. Dans les trois premières classes, l'enseignement était presque exclusivement grammatical; la seconde ou d'humanités, préparait à la rhétorique. »¹⁶

On sait l'importance donnée au latin dans le cours des humanités jusque vers le milieu du XVIIe siècle; le grec fut également enseigné en Nouvelle-France avant 1760, comme en témoignent des manuels scolaires pour l'enseignement de cette langue et qui sont conservés aux archives du Séminaire de Québec. Cependant, vers le milieu du XVIIe siècle, les Messieurs de Port-Royal entreprirent la réforme du cours secondaire en préconisant l'enseignement systématique du français : et c'est alors qu'apparurent les grammaires françaises. Comme le Collège de Québec était à peine organisé à cette époque, il est probable que le cours n'y fut jamais exclusivement en latin. Parmi les autres matières enseignées, on note l'histoire et la géographie.

Le cours de science, dans les principaux collèges de France à cette époque, durait trois ans. La logique et la métaphysique s'enseignaient en latin; la physique et les mathématiques, en français. Il semble toutefois que le cours de philosophie, à Québec, ne fut que de deux années.¹⁷ L'enseignement paraît y avoir été fort sérieux, si on en juge par les notes de cours gardées aux archives du Séminaire de Québec, comme aussi par les comptes rendus des séances philosophiques données à cette époque. On y ajouta également des séances littéraires et dramatiques à l'occasion des réceptions de personnages officiels en visite au Collège. C'est ainsi qu'on joua à Québec la tragédie *Héraclius* de Corneille en 1651, le

16. Camille de Rochemonteix : *Un collège des Jésuites au XVIIe et au XVIIIe siècles*, III: 4. La désignation des classes de lettres se faisait également comme suit : classes de grammaire : 5e, 4e et 3e; classe d'humanités ou seconde et rhétorique ou première.

17. Il importe de préciser ici que cette désignation « classes de philosophie » signifiait un cours de deux ans réparti comme suit :

1ère année : logique, métaphysique et morale;

2e année : mathématiques et physique.

Telle était le programme suivi au Séminaire de Québec en 1790; il semble bien que ce n'était que la continuation des usages du Collège de Québec avant 1760. Cf. Amédée Gosselin, *op. cit.*, : 299.

Cid en 1652, *Nicomède* en 1694 et *Mithridate* de Racine cette même année. Les mathématiques y furent aussi en grand honneur.

Les *manuels scolaires* utilisés sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux du Collège LaFlèche : tels sont par exemple la *Grammaire latine* de Despautère, la *Méthode facile pour décliner et conjuguer* de Meslier, les *Rudiments de la langue latine*, du Père Codret, les ouvrages de Cicéron, Virgile, Sénèque, Ovide, Quinte-Curce, etc, les *Préceptes de Rhétorique* de Soarès, la *Rhétorique* du Père Jouvençy, etc. Et voilà pour le latin. Quant au grec, les jeunes étudiants s'y initiaient dans les ouvrages suivants : la *Grammaire grecque* de Nicolas Chénard, *Institutiones absolutissimae in linguam graecam* (1617), *Rudimenta linguae graecae* du Père Gretseri (1656), *Règle des accents et des esprits* par le Père Labbé (1655), *Grammaire grecque* du Père Meslier (1702), etc. Enfin, pour l'enseignement de la philosophie, on suivait Aristote et saint Thomas.

Le travail des élèves était récompensé, à la fin de chaque année scolaire, par des distributions solennelles de prix : les volumes sont, le plus souvent, des ouvrages classiques et latins, parfois aussi les oeuvres les plus récentes d'histoire ou de littérature en français.

LES PROFESSEURS DU COLLÈGE DE QUÉBEC

« Fournir des maîtres à la hauteur du devoir et en nombre suffisant, dès l'heure où ils entendirent l'appel aux tâches de l'éducation, tel fut le premier souci » des supérieurs de la Compagnie de Jésus, déclare le Père François de Dainville, s.j.¹⁸ s'appuyant ainsi sur une règle des Constitutions de l'Ordre : « Qu'ils appartiennent à la Compagnie ou non, on les choisira savants, diligents, toujours présents, appliqués aux progrès de leurs élèves, tant dans leurs leçons que dans tous les autres exercices littéraires¹⁹. »

Tel fut l'esprit dans lequel on établit le Collège de Québec. Au Canada comme en France, on s'appliqua à dispenser une édu-

18. François de Dainville, *op. cit.*, : 331.

19. Cité par François de Dainville, *op. cit.*, : 331. Const. IV, c.vi: 6; c. xii: 1-3.

cation respectueuse de la diversité des individualités, d'épanouir les qualités et de corriger les défauts de chacun des élèves. Ces maîtres, il fallait les préparer par une solide formation professionnelle et une non moins solide formation spirituelle.

Une partie du corps professoral des collèges jésuites était formée de ces jeunes religieux, non encore prêtres et que l'on dirigeait vers l'enseignement : c'était *le stage de la régence* qui permettait tout à la fois de perfectionner le latin, d'améliorer la diction et de mûrir les caractères. C'est ainsi que, dans les listes du personnel du Collège de Québec, dont il va bientôt être question, on observera trois catégories bien marquées : les Pères proprement dits, les professeurs non prêtres, la plupart scolastiques de la Compagnie et les Frères coadjuteurs adonnés aux emplois manuels, sauf l'un d'eux de qui l'on précise chaque fois « *qui docet pueros legere et scribere*, parce qu'il dirige la « petite école » tenue par les Jésuites à Québec.

Dès la fin du XVII^e siècle, la Compagnie créa en France un *séminaire d'études* pour la formation aux belles-lettres des jeunes religieux sortant du noviciat; bien plus, on se préoccupa même de les préparer à la tâche de l'enseignement sous la conduite de professeurs expérimentés qui leur apprenaient comment expliquer un texte, comment faire composer, dicter, corriger²⁰. Autre pratique toute remplie de sagesse, les nouveaux régents commençaient généralement leur enseignement dans les classes inférieures de cinquième, puis de quatrième, puis de troisième, avant de professer les humanités et la rhétorique. (Appendice I, p. 34)

Ces *régents* des classes élémentaires étaient généralement encadrés de professeurs de carrière qui assumaient la responsabilité des classes d'humanités et de rhétorique, puis de philosophie, de mathématiques et de sciences selon la compétence de chacun. Le premier guide des jeunes régents était le *préfet des études* ou surintendant des classes; au-dessus de lui se trouvait le *recteur*. (Appendice II, p. 37)

« Le collège des Jésuites, souligne le P. de Dainville, est essentiellement conçu comme un externat. L'internat vient-il s'y join-

20. François de Dainville, *op. cit.*, : 341.

dre, il demeure une exception consentie aux circonstances²¹. » Il fallut alors prévoir des structures intérieures qui furent constituées par le *principal* ou chef de la discipline et de l'administration du pensionnat; son autorité s'arrêtait au seuil des classes; par le *ministre*, chargé de pourvoir aux besoins des élèves, au chauffage, à la nourriture; par le *procureur* responsable de la tenue des comptes et des achats; il faut y ajouter les *jeunes préfets* qui avaient charge d'un groupe de pensionnaires²².

En guise d'illustration, voici la liste du *personnel du Collège de Québec pour l'année 1749-50*, selon les Archives de la Compagnie que nous avons consultées au scolasticat des Pères Jésuites, à Chantilly (près Paris). A la suite de chaque nom, on trouvera les dates de naissance et de décès, l'indication du lieu du décès (Nouvelle-France ou France), l'âge au décès, la date d'arrivée au Canada et la durée du séjour en Nouvelle-France, ces dernières précisions selon la *Liste des Missionnaires Jésuites, Nouvelle-France et Louisiane, 1611-1800*, publiée en 1929 par le Collège Sainte-Marie, à Montréal à partir des travaux des RR. PP. Auguste Carayon en 1865 et 1869 et A-E. Jones en 1929.

21. *Ibid.*, : 348.

22. *Ibid.*, : 349.

TABLEAU I PERSONNEL DU COLLÈGE DE QUÉBEC 1749-50

Liste des membres du personnel	Dates de naissance et de décès	Age au décès	Lieu du décès	Date d'arrivée en Nouvelle-France	Durée du séjour en Nouvelle-France
<i>Pères</i>					
1. Gabriel MARCOL, recteur	1692-1755	63 ans	Québec	1724	31 ans
2. Claude-Jos. Marie CANOT (Théologie)	1710-1751	41 ans	Québec	1740	11 ans
3. Antoine GORDAN	1717-1779	62 ans	Montréal	1749	30 ans
4. Marin-Louis LEFRANC	1716-1776	60 ans	Québec	1749	27 ans
5. Michel GUIGNAS, préfet	1681-1752	71 ans	Québec	1716	36 ans
6. Nicolas DEGONNOR, procureur	1691-1759	68 ans	Québec	1726	33 ans
7. Pierre de LACHASSE préfet spirituel	1670-1749	79 ans	Québec	1699	50 ans
8. Jos. Pierre de BONNECAMPS, hydrog.	1707-1790	83 ans	France	1742	
				R. 1757	15 ans
9. Siméon LE BANSAIS, novice	1719-17 ?	?	Italie	1749	
				R. 1760	11 ans
<i>Professeurs non prêtres (scolastiques)</i>					
10. Jean-Baptiste de NEUVILLE (2e et 3e)	1722-1761	39 ans	Montréal	1746	15 ans ?
				R. 1751	
11. Pierre-Régis BILLARD (4e et 5e)	1723-1757	34 ans	Québec	1746	11 ans
12. René MACE	1729- ?	?	France	1748	4 ans
				R. 1752	
<i>Frères coadjuteurs</i>					
13. Pierre LE TELLIER, maître de la « petite école »	1685-1759	74 ans	Québec	1715	44 ans
14. Alexis MAQUET, tailleur *ordonné prêtre en 1766	1710-1775	65 ans	Québec	1737	38 ans
15. Antoine L'OURSE, sacristain	1692-1751	59 ans	Québec	1723	28 ans
16. Charles BOISPINEAU, pharmacien	1700-1760	60 ans	Québec	1721	39 ans
17. Georges DENET, cordonnier	1713-1751	38 ans	Québec	1739	12 ans
18. Jacques FERCHAUD, cuisinier	1691-1758	67 ans	Québec	1727	31 ans
19. Jean-Baptiste DELVACQUE, acheteur	1688-1753	65 ans	Québec	1713	40 ans
20. Nicolas LECLERC, assistant-procureur	1677- ?	?	France	1711	40 ans ?
				Retourne entre 1750-2	

R = retour en France.

Un bref examen de ce tableau fait voir d'abord que ce personnel, dans son ensemble, est arrivé en Nouvelle-France à un âge relativement jeune, soit au début de la trentaine pour les Pères et à la fin de la vingtaine pour les scolastiques ou les Frères coadjuteurs. Seconde constatation, la *durée moyenne du séjour* des Pères au Canada est de *vingt-sept ans* et celle des Frères de *trente-quatre!* Enfin, on notera que dix-sept religieux sur vingt dans cette liste sont décédés au Canada et que seuls les PP. de Bonnécamps et LeBansais sont retournés en France à la fin du régime français.

Une étude plus approfondie du personnel du Collège de Québec permettra de faire les mêmes constatations pour toute la période qui va de 1635 à 1760 que nous partagerons en deux sections: a) la période allant de la fondation du Collège en 1635 à 1700 ou environ et pour laquelle nous avons dû nous contenter des indications fournies par Amédée Gosselin et de la liste déjà citée, publiée par le Collège Sainte-Marie de Montréal (1929); b) *la période de 1700 à 1760* pour laquelle nous avons pu consulter les Archives de la Compagnie à Chantilly. Cette énumération, beaucoup plus complète de noms et de dates paraîtra sans doute fastidieuse à plus d'un; il nous semble cependant qu'elle sera utile car elle présentera un tableau tout à fait inédit du personnel enseignant du Collège de Québec. Ce travail pourrait éventuellement conduire à une étude plus élaborée de la formation professionnelle de chacun des professeurs, en remontant aux collèges dans lesquels ils se sont formés et aux maîtres qui les ont dirigés.

TABLEAU II a) QUELQUES PROFESSEURS DU COLLÈGE DE QUÉBEC : 1635-1700

Liste des membres du personnel (selon leur date d'arrivée en Nouvelle-France)	Dates de naissance et de décès	Age au décès	Lieu du décès	Dates de séjour en Nouvelle- France	Durée du séjour en N.-F.
1. Charles LALEMANT	1587-1674	87 ans	Paris	1625-38	13 ans
2. François RAGUENEAU	1597-1665	68 ans	Bourges	1627-28	1 an
3. Barthélemy VIMONT	1594-1667	73 ans	Vannes	1629-30 1639-59	20 ans
4. Paul LEJEUNE	1591-1664	73 ans	Paris	1632-49	17 ans
5. Ambroise DAVOST	1586-1643	57 ans	en mer	1632-43	11 ans
6. Jean de QUEN	1603-59	56 ans	Québec	1635-59	24 ans
7. François LE MERCIER	1604-90	86 ans	La Martinique	1635-73	38 ans
8. Claude PIJART	1600-83	83 ans	Québec	1637-83	46 ans
9. Jérôme LALEMANT, recteur	1593-1673	80 ans	Québec	1638-73	35 ans
10. Claude DABLON	1619-97	78 ans	Québec	1655-97	42 ans
11. Julien GARNIER	1643-1730	87 ans	Québec	1662-1730	68 ans
12. Pierre RAFFEIX	1633-1724	91 ans	Québec	1663-1724	61 ans
13. Thierry BESCHEFER préfet en 1679, 1685	1630-1711	81 ans	Reims	1665-90	25 ans
14. Jacques BRUYAS	1635-1712	77 ans	Sault-St- Louis	1666-1712	46 ans
15. François de CREPIEUL professeur de rhétorique en 1701	1638-1702	64 ans	Québec	1670-1702	32 ans
16. Jean ENJALRAN	1639-1718	79 ans	Rodez	1676-1702	26 ans
17. Claude de la CHAUCHETIERE	1645-1709	64 ans	Québec	1677-1709	32 ans

Ce Tableau II donne quelques précisions essentielles sur un un groupe de pères jésuites qui ont enseigné au Collège de Québec particulièrement au cours du XVIIe siècle. Quelques-uns n'ont fait que passer au Collège, à l'occasion d'un séjour de repos entre deux missions; la plupart cependant sont assez connus grâce aux *Relations des Jésuites*.

Pour la seconde période, celle qui va de 1700 à 1760 et même 1763, il serait fastidieux d'aligner des noms et des dates: ce défilé n'apporterait pas de très nouvelles connaissances sur la qualité des maîtres de l'enseignement secondaire en Nouvelle-France. Les études remarquables du P. François de Dainville: *La naissance de l'Humanisme moderne* (Paris, Beauchesne, 1940, 390 p.) et *La géographie des Humanistes* (chez le même éditeur, 1946, 582 p.) nous renseignent abondamment sur les méthodes pédagogiques utilisées dans les collèges dans la Compagnie de Jésus, comme aussi sur le soin que les supérieurs de cet Ordre apportaient à la formation de leurs sujets, notamment de ceux qui devaient se consacrer à l'éducation de la jeunesse. On peut donc présumer que les recrues destinées à la Nouvelle-France furent choisies avec le plus grand soin.

Nous voudrions donner ici une idée de l'importance du personnel du Collège de Québec, au cours du XVIIIe siècle, en indiquant d'abord les statistiques tirées des échantillons que nous avons recueillis à Chantilly; un tableau fournira ensuite la liste des recteurs du Collège; enfin, une autre liste indiquera, malgré son aridité, les principaux professeurs pour les classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique, de philosophie, de théologie et de sciences. On verra bien remarquer que cette liste n'est pas exhaustive, puisqu'elle est dressée à partir des données qui sont séparées par des périodes allant parfois jusqu'à quinze ans: 1709 à 1722 et 1728 à 1742. Le tableau III indique d'abord le personnel global du Collège de Québec:

TABLEAU III

*PERSONNEL GLOBAL DU COLLEGE DE QUEBEC:
1701-1763*

Années	Pères	Scol.	Frères	Total	Années	Pères	Scol.	Frères	Total
1701	9*	2	4	15	1746-47	8	2	9	19
1703	5	2	4	11	1749-50	9	3	8	20
1705	2	2	5	9	1752	7	3	8	18
1706-07	5**	3	5	13	1753-54	8	3	8	19
1709	8	1	5	14	1755-56	9	3	8	20
1722-23	6	2	4	12	1757	10	3	8	21
1724-25	7***	2	8	17	1758	9	3	8	20
1725-26	7	2	8	17	1759	9	3	8	20
1727-28	8****	2	8	18	1760	5	?	5	10?
1742	8	3	13	24	1761	4	?	5	9?
1745	6	2	10	18	1762	4	?	5	9?

* dont un missionnaire le P. Louis ANDRE

** dont le Père Louis André « senex » (vieillard)

*** dont le P. Etienne de Carheil, « senex »

**** dont le P. Julien GARNIER, « senex »

Voici maintenant la liste de quelques Recteurs du Collège de Québec durant le XVIII^e siècle:

1. (1703) **Martin-Samuel BOUVART** (1637-1705), résida 32 ans au Canada, soit de 1673 à 1705; décéda à 68 ans, à Québec.
2. (1705-10) **Vincent BIGOT** (1649-1720), résida 34 ans au Canada, de 1680 à 1714; décéda à 71 ans, à Paris.
3. (1722-27) **Pierre de LA CHASSE** (1670-1749); résida 50 ans au Canada, de 1699 à 1749; décéda à Québec à l'âge de 79 ans;
(1727-49) : le P. de LA CHASSE fut directeur spirituel du Collège durant cette dernière partie de sa vie.
4. (1728-29) **Jean-Baptiste DU PARC** (1676-1742); résida 35 ans au Canada soit de 1707 à 1742; décéda à Québec, à l'âge de 66 ans.
5. (1742 à 1749), puis de 1755 à 1762: **Jean-Baptiste DE SAINT-PE** (1686-1770); résida 51 ans au Canada, soit de 1719 à 1770; décéda à Québec à l'âge de 84 ans.

6. (1749-51) **Gabriel MARCOL** (1692-1755); résida 31 ans au Canada, soit de 1724 à 1755; décéda à Québec à l'âge de 63 ans. de nouveau recteur de 1753-54.
7. (1752) **Charles GERMAIN** (1707-79); résida 40 ans au Canada, soit de 1739 à 1779; décéda à Québec à l'âge de 72 ans.

Ajoutons-y les noms de trois Pères qui remplirent les fonctions de **Préfets ou Procureurs** :

1. (1717-?) **Jacques D'HEU** (1672-1742); résida 37 ans au Canada, de 1705 à 1742 et décéda à Québec à l'âge de 70 ans.
2. **Pierre de LA GRENE** (1659-1736); résida 40 ans au Canada, soit de 1694 à 1736; décéda, à Québec à l'âge de 77 ans. Aurait été préfet « pendant longtemps », affirme Gosselin, p. 272.
3. (1742-1749) **Charles-Michel MESAIGER ou MESSEIGER** (1689-1766); résida 27 ans au Canada, soit de 1722 à 1749. Retourna en France en 1749 et décéda à Rouen en 1766 à l'âge de 77 ans.

Amédée Gosselin, dans son ouvrage, *L'instruction au Canada sous le régime Français* (272) le donne comme préfet; les Archives de Chantilly indiquent plutôt qu'il fut alors procureur.

Terminons cette nomenclature par une liste, incomplète sans doute, mais tout de même assez imposante, des professeurs des différentes classes :

a) *Classes de GRAMMAIRE* :

Julien GARNIER
 François CHICARD
 Joseph AUBERY
 Louis d'AVAUGOUR
 P. F.-X. de CHARLEVOIX
 Claude DU PUYS
 Pierre LAURE
 Jean-Baptiste MAURICE
 Augustin-Louis de GLAPION
 Ambroise DAVOST
 Charles VERON

Philippe PIERON
 Jacques DU PERET
 Pierre-Urbain de LA TOUR
 Jacques SIRESMÉ
 Jean-François de LA MARCHE
 François-Marie FERRIERE
 Jean-Baptiste de NEUVILLE
 Pierre-Régis BILLARD
 François MOYNE
 Charles-Alexandre MORLIERE
 René RIVALIN
 Charles-Amador MARTIN

b) *Classe d'HUMANITÉS :*

Jean MORAIN	Jean-Baptiste MAURICE
Bonaventure FABVRE alias FAU-	Augustin-Louis GLAPION
RE, alias LEFEBVRE	Jacques DU PERET alias DUPERRÉ
François LEBRUN	Urbain LA TOUR
Pierre LAURE	Vincent ALLIOUX
Jean-Pierre DANIELOU	Claude DABLON
	Jean-Bernard BLANCHET

c) *Classe de RHÉTORIQUE :*

François de CREPIEUL	Jacques SIRESMÉ
Martin-Samuel BOUVART	Vincent ALLIOUX
François CHICARD	François Yves LE SAUX
Pierre CHOLENEC	Augustin-Louis de GLAPION
François LE BRUN	Yves-Hyacinthe SALIEN
Pierre LAURE	Pierre de PHLEUGNY
Jean-Baptiste MAURICE	Jean-Baptiste de SALLENEUVE
Claude DABLON	

d) *Classes de PHILOSOPHIE :*

Claude PIJART	Jean-Baptiste de LA BROUSSE
Martin-Samuel BOUVART	Joseph-Louis GERMAIN
Pierre de MAREUIL	Jean-Baptiste DU PARC
Jean-Baptiste de SALLENEUVE	(recteur 1727-28)

Classe de MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE

Jean-Pierre DANIELOU	Jacques DU PERET
	F.-X. de CHARLEVOIX

Il a été question, plus haut, de la « petite école » de Québec dirigée par les Jésuites, plus exactement par l'un des Frères coadjuteurs: nous retrouvons dans les listes officielles du personnel du Collège des noms que nous avons déjà mentionnés : Pierre LE TEL-LIER qui enseigne à partir de 1722 tout au moins; qui est remplacé par le Fr. Alexis MAQUET en 1746, mais qui reprend son enseignement en 1747 et le poursuit, semble-t-il jusqu'en 1754 (il mourra à Québec le 23 décembre 1759); son successeur sera le Fr. Jean-Baptiste Noël que l'on retrouve sur les listes, chaque année, jusqu'en 1762. Cette école fut fermée en 1776.

Les Jésuites qui s'étaient réfugiés à Lorette, pendant le siège de Québec, revinrent en ville en 1761. Ils trouvèrent la maison et la chapelle sérieusement endommagées par l'artillerie et une aile de leur résidence transformée en magasin à provision; ils occupèrent donc la partie disponible « permettant volontiers à Sa Majesté, note James Murray, de se servir du reste de la bâtisse ». ²³

De retour au Collège, le P. Augustin-Louis Glapion (1719-1790) reprit l'enseignement dont il assumait presque seul le fardeau, confiant aux frères coadjuteurs Jean-Joseph Casot (1728-1800) et Alexis Maquet (1710-1775) le soin de la « petite école ». Devenu supérieur en 1763, il tenta un dernier effort auprès du ministre des colonies, Lord Shelburne, pour sauver l'institution. ²⁴ N'ayant point reçu de réponse, il ferma définitivement les classes en 1768 : c'était la fin du collège. D'ailleurs un bon nombre des régents avaient regagné la France à l'automne de 1760. Ne pouvant plus se recruter à cause de l'attitude du gouverneur ²⁵, les Jésuites durent interrompre leur mission d'éducateurs; ils furent remplacés, dès 1765, par le Séminaire de Québec qui assumait la responsabilité de l'enseignement secondaire.

Avant de clore l'histoire du Collège de Québec, rappelons que dix-neuf Jésuites, (Père ou Frères coadjuteurs) acceptèrent de demeurer au Canada après 1760 et qu'ils continuèrent à s'y dévouer aux oeuvres d'apostolat, sinon d'éducation. Le tableau IV qui suit précise les dates importantes de la vie de chacun : naissance, décès, lieu du décès, date d'arrivée en Nouvelle-France et durées du séjour.

23. *Documents relatifs à l'Histoire constitutionnelle du Canada, 1759-91*, Ottawa, 1921 : 55.

24. Camille de Rochemonteix; *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle d'après beaucoup de documents inédits*. . . Paris, 1906, II : 202 sq.

25. Amédée Gosselin, *op. cit.*, : 406.

TABLEAU IV

JÉSUITES QUI RESTÈRENT AU CANADA APRÈS LA CONQUÊTE

Liste des Pères ou Frères jésuites	Dates de naissance et de décès	Age au décès	Lieu du décès	Date d'arrivée en Nouvelle France	Durée du séjour en Nouvelle-France
1. Jean-Joseph CASOT (Frère, puis Père, ordonné prêtre en 1766.)	1728-1800	72 ans	Québec	1757	33 ans
2. Claude-Godefroy COQUART	1706-1765	59 ans	Chicoutimi	1740	15 ans
3. Pierre DuJAUNAY	1704-1780	76 ans	Québec	1734	46 ans
4. Pierre-René FLOQUET	1716-1782	66 ans	Québec	1744	38 ans
5. Charles GERMAIN	1707-1779	72 ans	?	1739	40 ans ?
6. E.-Thomas de Villeneuve GIRAULT	1718-1794	76 ans	Québec	1754	40 ans
7. Augustin-Louis de GLAPION retourne en France en 1746 revient au Canada en 1758	1719-1790	71 ans	Québec	1739	39 ans
8. Antoine GORDAN	1717-1779	62 ans	Montréal	1749	30 ans
9. Frère Pierre GOURNAY dit Latour né à Montréal revient au Canada en 1752	1700-1767	67 ans	Montréal	1700	
10. Joseph HUGUET	1725-1783	63 ans	Sault-St-Louis	1757	26 ans
11. Jean-Baptiste de la BROSSE	1724-1782	58 ans	Tadoussac	1754	28 ans
12. Etienne LAUVERJAT	1679-1761	82 ans	Québec	1711	50 ans
13. Marin-Louis LEFRANC	1716-1776	60 ans	Québec	1749	27 ans
14. Alexis MAQUET (Frère, puis Père) ordonné prêtre en 1766.	1710-1775	65 ans	Québec	1737	38 ans
15. Jean-Baptiste de NEUVILLE	1722-1761	39 ans	Montréal	1746	15 ans
16. Jean-Baptiste NOEL (Frère, puis Père) ordonné par Mgr Briand en 1766	1728-1769	41 ans	?	1753	16 ans
17. Pierre-Daniel RICHER	1682-1770	88 ans	Québec	1714	56 ans
18. Jean-Baptiste de SAINT-PE	1686-1770	84 ans	Québec	1719	51 ans
19. Bernard WELL	1724-1791	67 ans	Montréal	1757	34 ans

« L'éducation est le principe de vie de toute colonie qui se fonde et qui veut grandir et se perpétuer, écrit le P. Camille de Rochemonteix. Le collège est à la colonie ce que les sources sont aux rivières. C'est du collège que sort le fleuve des générations humaines, c'est là qu'il s'alimente, et ce fleuve porte dans son cours la grandeur des pays nouveaux ou leur décadence. Il faut remonter jusqu'au collège, si l'on veut expliquer l'état d'une société, la société se recrutant chaque jour et se renouvelant sans cesse des générations qui lui viennent des écoles ²⁶. »

En effet, il est difficile de dire tout ce que la Nouvelle-France, tout ce que les colons qui y vinrent au XVII^e et au XVIII^e siècles doivent au Collège de Québec. Plus on étudie l'histoire de cette institution, plus on reste convaincu qu'elle fut la source même de la pérennité de la race française en terre d'Amérique. Qu'on songe un moment à cette longue liste de religieux (Pères ou Frères) qui consacrèrent vingt, trente, quarante, cinquante ans de leur vie au Canada, leur nouvelle patrie, qui acceptèrent d'y travailler et d'y mourir : il y a là tout un témoignage devant lequel l'Histoire se doit de rendre un juste tribut d'admiration à ces héros obscurs, les premiers éducateurs de la jeunesse canadienne.

APPENDICE I

LA FORMATION DES MAÎTRES

Il a été question au cours de cette étude de l'ouvrage du Père JOUVENCY, le Ratio docendi et discendi : la rapide multiplication des collèges jésuites en Europe provoqua ce que certains auteurs appellent « la crise des humanités » et nécessita des mesures énergiques pour la préparation pédagogique des « régents ». Le texte qui suit de Pierre MESNARD nous renseigne sur le contenu et les succès de cet ouvrage :

« Mais le développement considérable de la Compagnie (1579, 144 collèges; 1600, 245 collèges; 1626, 444 collèges; 1710, 612 collèges; 1749, 669 collèges) entraîna forcément une autonomie plus grande des provinces dont le nombre passait dans le même temps de 21 à 39. C'est à la province qu'il revenait dès le milieu du XVI^e siècle, *exceptis exceptionibus*, de se donner son propre équipement scolai-

²⁶ Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle d'après beaucoup de documents inédits*. . . Paris, Letouzez et Ané, 1895, vol. I : 205. 3 vol.

re, et l'on sait à quel point les provinces besogneuses, comme l'Aquitaine toujours à court d'argent, trouvaient cette loi onéreuse. Car il ne s'agissait pas seulement de faire marcher les collèges, il fallait leur trouver des maîtres !

Cette difficulté remit au premier plan des préoccupations de l'ordre la question posée dès les premières initiatives pédagogiques d'Ignace, à savoir le rapport entre l'enseignement *donné* par les Jésuites et celui qu'ils *recevaient*, question d'autant plus grave que la grande armée des Pères jésuites ne se recrutait bientôt plus dans le civil, mais pour la plus grande part dans les collèges mêmes de la Compagnie, ce qui fait que des collégiens mal élevés risquaient de donner de mauvais professeurs et réciproquement ! C'est ainsi que la baisse de pression humaniste ressentie chez les écoliers à la fin du XVII^e siècle menaçait de tout compromettre si l'on n'y palliait en ranimant le zèle et l'ardeur des professeurs. De là naquit l'un des ouvrages les plus originaux que nous aient légués les Jésuites, la *Ratio docendi et discendi* de Jouvençy qui, après avoir résolu la crise en ce qui concernait la province de Paris, devint doctrine officielle étendue à toute la Compagnie.

L'ouvrage du P. Jouvençy s'adresse aux jeunes jésuites qui reprennent leurs études pour mieux remplir leurs nouveaux devoirs de pédagogues. Il est donc par un certain sens le *manuel de l'étudiant jésuite*, visant à « fournir au futur professeur les normes générales et les renseignements bibliographiques nécessaires pour le guider dans ses études » (de Dainville, *Jouvençy*, p. 8) Ce qu'il faut louer dans ce programme c'est le respect de l'intéressé qui est censé pouvoir se former lui-même à l'aide de ces bons conseils. Certains reproduisent fidèlement ceux qui ont déjà été donnés aux élèves : on attire seulement l'attention du jeune Père sur la nécessité de *se remettre au grec* dès le début de sa régence et de commencer par l'acquisition d'un solide vocabulaire, après quoi on lui donnait une liste graduée d'auteurs avec les éléments bibliographiques et les principales appréciations critiques capables de l'introduire de plain-pied dans cette littérature ancienne. Grâce à cette méthode on espérait que le régent reprendrait le goût du grec et le ranimerait chez ses élèves : on ne verrait plus alors des scandales comme cette inspection du préfet de Caen constatant que sur 106 élèves de troisième examinés en 1692, 52, c'est-à-dire la moitié « ne le savaient pas du tout ». En ce qui concerne le latin il s'agit au contraire d'un travail d'imprégnation : il ne faut jamais cesser de lire et de relire les bons auteurs (*revolvere ac regustare*) ni « laisser passer un seul jour sans composer quelque chose ».

Le traité comprenait également un chapitre sur les arts requis pour le développement de l'*humanitas* : nous y voyons défilier des re-

marques pertinentes sur la rhétorique et la poésie, sur l'histoire et ses sciences auxiliaires; on insiste particulièrement sur un certain nombre de divertissements lettrés (devises et énigmes) et sur les connaissances héraldiques, dont nous verrons dans le Journal de Trévoux que la société du temps se montrait très friande.

Au verso, pourrait-on dire, de ces conseils à l'étudiant, était inscrit un art du maître, reprenant notamment la liste entière des auteurs susceptibles d'être expliqués dans chaque classe, avec les indications nécessaires. Nous avons ainsi, selon le mot du P. de Dainville, « un témoignage précis sur l'état des études grecques et latines chez les Jésuites français à la fin du XVIIe siècle ». Nous voyons qu'on ne commençait plus l'étude du grec qu'en quatrième, que Platon était exclu de ce panthéon classique où s'étaient tous les « orateurs », et que le triomphe de Cicéron devenait de plus en plus manifeste.

L'attention du maître était très fermement attirée sur les fins de l'éducation : l'étude de tous ces auteurs profanes n'était favorable que dans un climat d'humanisme chrétien où ils prenaient figure de « héros du Christ ». Il ne devait donc pas y avoir de discontinuité entre la formation littéraire et la formation religieuse dont on rappelait les principes et les exercices. Il fallait mettre les élèves en position de discerner, en fin d'études, le genre de vie vers lequel ils se sentaient appelés et les préparer à l'existence civile éduquant leur caractère.

Parmi les conseils que l'édition parisienne de 1692 réservait aux jeunes régents, il en était un de la plus grande importance, celui qui concernait la langue et la littérature françaises. On ne pouvait plus les ignorer, ce qui eût d'ailleurs été contraire aux Constitutions qui prescrivaient à chacun de se perfectionner dans sa langue maternelle, mais il fallait prendre garde de ne pas y trouver l'instrument de la perversion morale et de la dissipation intellectuelle! Aussi bien semblait-il nécessaire d'y renoncer complètement au bénéfice des anciens pendant les deux ou trois premières années d'enseignement. Ensuite il était permis d'y prendre une honnête récréation en parcourant aux jours de congé, quelque livre français d'un style pur et élégant comme Vaugelas, Bouhours ou quelque bonne traduction de César et de Cicéron. Il restait naturellement interdit de goûter « à la lie des livres français », contes dangereux, entretiens ou romans.

Chose curieuse, l'édition romaine de 1703 semblait attacher plus d'importance à l'étude de la langue maternelle et parmi les moyens de la posséder à fond pour une forme aussi nette qu'élégante, elle découvrait LA VERSION LATINE proposée d'abord aux régents pour leur formation personnelle et étendue ensuite des

jeunes Pères aux élèves. Le texte précisant cet exercice vaut la peine qu'on le reproduise :

« Après la correction et la dictée du devoir, on tournera en langue maternelle un auteur latin. Dans cet exercice il faut veiller à la propriété du langage, à son accord avec le latin ou à leur diversité, *afin que les élèves apprennent les deux langues*. On leur donnera parfois comme devoir à traduire quelque passage d'un historien. On les fera discuter entre eux sur l'explication de l'auteur » (C. II, art. III 3, trad. de Dainville).

La version latine, excellent argument que retiendront toujours les défenseurs des humanités classiques, était donc le meilleur moyen d'apprendre les *langues modernes*. Il était bien évident que les progrès des divers idiomes en ajouteraient tôt ou tard un second (calqué sur l'étude des langues latines), à savoir la lecture et l'explication directe des diverses *littératures nationales*. En ce qui concerne le français il faut aller jusqu'au P. de Tourne mine pour aborder crânement la question, en recommandant vers 1730 dans *l'Instruction pour les régents*, l'étude systématique des principales comédies de Molière.

Le *Ratio discendi et docendi* de Jouvençy (éd. de 1703), promulgué par la XIVE Congrégation générale, eut immédiatement un grand retentissement à travers toute l'Europe. Traduit et réédité en plusieurs langues il ne connut guère d'autre rival que la tentative analogue de P. Kropff (1736). L'encyclique adressée par le P. Visconti en 1752 à tous les provinciaux de l'ordre *De studiis humaniorum litterarum promovendis* souhaitait que chaque Père en possédât un exemplaire.

Pierre MESNARD

La pédagogie des Jésuites,
Les grands pédagogues
 Paris, Presses universitaires de
 France, quatrième édition, 1969 : 97-101.

APPENDICE II

PRÉPARATION DE PROFESSEURS DE CARRIÈRE

La Compagnie de Jésus s'occupa d'oeuvres diverses et nombreuses; l'enseignement fut cependant l'une des formes d'apostolat qui retint son attention. Les succès remportés dans ce domaine sont attribuables à la solide préparation de professeurs de carrière et non pas seulement aux régents qui ne firent que « passer » dans les classes de grammaire au cours de leur formation. Le Père François de DAINVILLE précise ici le soin que l'on apporta à la formation de cette équipe de MAITRES expérimentés :

« A côté du corps des professeurs fourni par cette espèce de conscription scolaire qu'est la régence, et astreints à l'ordinaire au service de trois ou quatre ans, les Généraux s'appliquèrent de bonne heure à constituer un corps de professeurs de carrière. Ces maîtres qu'une longue expérience de l'enseignement aurait rendus remarquables, encadreraient les jeunes recrues. L'exemple d'abnégation et d'humilité donné par ces vétérans, animerait les jeunes pessimistes, prompts à déclarer qu'il n'y avait rien à faire avec les enfants, gens précocement corrompus, à s'acquitter avec joie d'une charge qui, pour lourde qu'elle fût, n'était que temporaire.

Pour recruter les cadres permanents, particulièrement nécessaires dans les classes d'humanités et de rhétorique qui requièrent une large érudition et cette connaissance profonde du latin, fruit des ans, on fait appel aux volontaires. Il faut une vraie vocation pour vouer sa vie à l'enseignement secondaire. Selon Borgia, on reconnaît ceux qui y sont appelés à ces signes: 1o que leurs âmes ne perdent pas à cet enseignement continu; 2o qu'ils ont les forces nécessaires pour ce travail; 3o qu'ils ont de l'inclination et du goût pour enseigner toujours. Les candidats s'offraient, paraît-il, avec moins d'enthousiasme que pour l'enseignement supérieur. « Pour l'introduction des enfants, on ne trouve guère de ces hommes consciencieux, appliqués à leur tâche. . . ou ceux qui auraient les qualités requises pour ce ministère, n'y ont aucune inclination ». Il y en eut, pourtant, qui, par pieux désir d'une vie modeste et recueillie, consentirent « à s'attacher pour leur vie à la grammaire, fiancée d'humble origine, mais de mille trésors ». D'autres, d'ailleurs peu doués dans d'autres disciplines que les langues et pour qui on abrégait les études cléricales, se vouaient en entrant à la maîtrise perpétuelle. D'autres, enfin, à l'exemple de Juan Bonifacio, « *insignis praeceptor* », ayant compris l'importance et la dignité de ce ministère: élever des enfants, demandèrent la grâce d'y être attachés. On vit des « gens d'aage, doctes, industriels et au reste fort idoines à toute autre fonction et charge plus honorable, lesquels ayant gousté de cette façon d'enseigner, et pesans le tout, non pas avecques la balance du vulgaire, mais au trébuchet des hommes sages et bien advisez », élire, demander, impétrer et tenir « grand benefice de pouvoir passer toute leur vie en cet exercice. »

François de DAINVILLE, s.j.

La naissance de l'Humanisme moderne,
Paris, 1940: 342-3

Louis-Philippe Audet